

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 08 Avril 2019 à 20 heures 00

Présents : PELLERIN Laurent / Bernadette FLOIRAT/ Arnaud BIGEAT/ Cyril DELGOULET/ Isabelle BOTERF / Sandrine GERAUD/ LEYMARIE Robert / Emmanuel GARCIA / Georgette RAFFAILLAC/ Yvon PICHON/ Daniel LACOMBE
Secrétaire de séance : Sandrine GERAUD

Ouverture de séance à 20H10

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
Sandrine GERAUD.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 18.02.2019 et signature des délibérations.
- 3- Délibérations pour le compte de gestion du budget de la commune 2018 et la dissolution du compte de gestion budget assainissement 2018.

Le conseil vote le Compte de gestion de la commune ainsi que celui du budget assainissement pour l'exercice 2018.

Délibérations prises par le conseil municipal.

- 4- Délibération Compte administratif de la commune, exercice 2018.

Il est constaté un excédent total de 309.608,34€, un besoin de financement en investissement de 77.188,17€, ce qui donne un résultat net excédentaire en fonctionnement de 232.420,17€. Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion de Mr le percepteur.

Délibération prise par le conseil municipal.

- 5- Délibération affectation des résultats, budget de la commune, exercice 2019

Il est affecté la somme de 77.188,174€ en section d'investissement puis en section de fonctionnement la somme de 232.420,17€.

Délibération prise par le conseil municipal.

- 6- Délibération taxes 2018, état 1259 M,

Vote des taxes sans augmentation des taux communaux.

Délibération prise par le conseil municipal.

- 7- Budget primitif de la commune 2019.

Fonctionnement :

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	205.201.17€
Virement section investissement :	<u>307.998.00€</u>
Total dépense :	513.199.17€
Recettes prévisionnelles de fonctionnement :	280.779.00€
Excédent année précédente reporté :	<u>232.420.17€</u>
Total recettes :	513.199.17€

Investissement :

Dépenses prévisionnelles Investissement :	389.566.17€
Recettes prévisionnelles Investissement :	389.566.17€

Fonctionnement et investissement sur 2019 sont à l'équilibre. Suite à la réunion avec Mr le percepteur, le bilan est très positif, avec un budget sain, équilibré et sincère.

Délibération prise par le conseil municipal.

8- Délibération projet maison d'accueil abandonné

Le projet de la maison d'accueil étant abandonné, le dossier n'ayant pas été retenu au titre des demandes de subvention pour la DETR et le contrat de ruralité, la délibération est rapportée.

Délibération prise par le conseil municipal.

9- Délibération demande de subvention pour les travaux de voirie 2019 au CD.

Une subvention est allouée par le Conseil Départemental à hauteur de 15% du montant HT des travaux.

Délibération prise par le conseil municipal.

10- Délibération transfert de la compétence en eau potable à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire pour le transfert de cette compétence, le conseil municipal s'oppose à celui-ci et demande le report au 01 janvier 2026.

Délibération prise par le conseil municipal.

11- Délibération création d'un plafond acoustique à la SDF.

Le conseil municipal décide de faire créer un plafond acoustique à la salle des fêtes, après une consultation auprès de 4 entreprises, il retient la moins disante. Un marché de travaux sera passé avec l'entreprise retenue.

Délibération prise par le conseil municipal.

12- Délibération tarif régional social pour le transport scolaire.

La nouvelle région aquitaine organisatrice du transport scolaire propose à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 un tarif régional social en 5 modulations en fonction du quotient familial des familles bénéficiaires puis un tarif pour les non ayants droit. Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité du ticket régional social pour les 5 modulations. En revanche, le tarif pour les non ayants droit, le conseil décide de ne pas le prendre en charge, par conséquent, il sera en totalité, à la charge de ces familles non ayants droit.

Délibération prise par le conseil municipal.

13- Délibération des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Maire donne connaissance au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation :

- Signature de la convention antiparasitaire avec REYNIER Vincent 5D24.
- Signature de la convention avec la Mairie de CUBLAC pour l'accueil des enfants à l'école.
- Signature du contrat de travaux pour le repas du 3^{ème} âge 2019.
- Signature du bail de location de l'ancienne maison BELLAIR à LEVY Laurence à compter du 1^{er} avril 2019.

Le conseil acte ces décisions.

Délibération prise par le conseil municipal.

14- Questions diverses.

Fête à Villac les 20 et 21 juillet 2019, le Samedi après-midi, concours de pétanque, le soir Bal avec Soirée Mousse, le Dimanche, vide-greniers, en soirée Marché Gourmand, Bal Musette et Grand Feu Artifice.

Dépôt de pain les Lundis et Jeudis de 14 h 30 à 15 h 00 parking de l'ancienne gare pendant la fermeture de la boulangerie EMERY.

Séance levée à 22H00